



**Fiche de données de sécurité**  
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



**E-/ECR-FIBREGLASS MAT / ECR-SURFACE VEIL**

Date de révision: 23.06.2017

Code du produit: 00359-1295

Page 1 de 8

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

E-/ECR-FIBREGLASS MAT / ECR-SURFACE VEIL

**Art.-No.**

10366, 10367, 10368, 10370, 10371

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation de la substance/du mélange**

matière de charge

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: TIP TOP Oberflächenschutz Elbe GmbH  
Rue: Heuweg 4  
Lieu: D-06886 Wittenberg  
Téléphone: +49(0)3491/635-50                              Téléfax: +49(0)3491/635-552  
Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:  
sds@gbk-ingelheim.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)  
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Conseils supplémentaires**

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur

**2.3. Autres dangers**

Inconnus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**Caractérisation chimique**

Fibre de verre

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
65997-17-3	Verre aux oxydes, produits chimiques			> 95 %
	266-046-0			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Information supplémentaire**

A cause du diamètre du filament considérablement plus grand, ces fibres ne sont pas « respirables » selon la définition de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).



**E-/ECR-FIBREGLASS MAT / ECR-SURFACE VEIL**

Date de révision: 23.06.2017

Code du produit: 00359-1295

Page 2 de 8

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Indications générales**

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Après inhalation**

Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**Après contact avec la peau**

Laver à l'eau et au savon par précaution.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**Après ingestion**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

L'inhalation de la poussière et de fibres peut provoquer une irritation temporaire de la bouche, du nez et de la gorge.

Le contact avec la peau ou les yeux peut temporairement provoquer des irritations mécaniques.

L'ingestion de la poussière et de fibres peut provoquer des irritations mécaniques temporaires de l'appareil digestif.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'ingestion, danger d'obstruction gastrique. Raison pour laquelle il convient d'observer la victime pendant plusieurs jours.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Mousse, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), poudre chimique, eau pulvérisée

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :

monoxyde et dioxyde de carbone

Gaz de carbonisation irritants/corrosifs, combustibles, bien que toxiques.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

**Information supplémentaire**

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**



## E-/ECR-FIBREGLASS MAT / ECR-SURFACE VEIL

Date de révision: 23.06.2017

Code du produit: 00359-1295

Page 3 de 8

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de risque d'inhalation de poussières, porter un appareil respiratoire autonome.  
Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser mécaniquement, tout en évitant les poussières, et procurer l'élimination dans des récipients appropriés.  
Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).  
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Conservé le récipient bien fermé.  
Éviter la formation et le dépôt de poussières.  
Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.

#### **Préventions des incendies et explosion**

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

à conserver hermétiquement fermé, au frais et au sec.  
Éviter les températures supérieures à 40°C.  
Protéger contre la radiation solaire direct.  
Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

#### **Indications concernant le stockage en commun**

oxydants puissants  
Bases

#### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conservé à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

matière de charge

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **Conseils supplémentaires**

A cause du diamètre du filament considérablement plus grand, ces fibres ne sont pas « respirables » selon la définition de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).  
Il faut observer les ordonnances pour les poussières.

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

#### **Contrôles techniques appropriés**

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.



**Fiche de données de sécurité**  
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



**E-/ECR-FIBREGLASS MAT / ECR-SURFACE VEIL**

Date de révision: 23.06.2017

Code du produit: 00359-1295

Page 4 de 8

**Mesures d'hygiène**

- Eviter d'inhaler la poussière.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
- Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
- Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Protection des yeux/du visage**

- Lunettes avec protection latérale (EN 166).

**Protection des mains**

- Gants protecteurs à résistance chimique en caoutchouc naturel, épaisseur de la couche minimum 0.6 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, par exemple gant protecteur <Lapren 706> de la société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de)).
- La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.
- Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

**Protection de la peau**

- Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

**Protection respiratoire**

- Respirateur (filtre à particules) en cas de formation des poussières. [Filtre contre particules P1]

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Solide
Couleur:	couleur blanche à blanc crème
Odeur:	Inodore

**Testé selon la méthode**

**Modification d'état**

Point de fusion:	250 °C (Décomposition)
Point d'éclair:	n.a.
Limite inférieure d'explosivité:	n.a.
Limite supérieure d'explosivité:	n.a.
Température d'inflammation:	n.a.
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Insoluble

**9.2. Autres informations**

Teneur en corps solides:	100 %
--------------------------	-------

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

- Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2. Stabilité chimique**

- Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

- Réagit avec les lessives alcalines.
- Réagit au contact des agents d'oxydation.



**Fiche de données de sécurité**  
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



**E-/ECR-FIBREGLASS MAT / ECR-SURFACE VEIL**

Date de révision: 23.06.2017

Code du produit: 00359-1295

Page 5 de 8

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

**10.5. Matières incompatibles**

Oxydants puissants.  
Bases fortes.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager:  
monoxyde et dioxyde de carbone  
Gaz de carbonisation irritants/corrosifs, combustibles, bien que toxiques.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Absence de données toxicologiques.

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

**Expériences tirées de la pratique**

**Observation diverses**

L'inhalation de la poussière et de fibres peut provoquer une irritation temporaire de la bouche, du nez et de la gorge.  
Le contact avec la peau ou les yeux peut temporairement provoquer des irritations mécaniques.  
L'ingestion de la poussière et de fibres peut provoquer des irritations mécaniques temporaires de l'appareil digestif.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**



**Fiche de données de sécurité**  
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



**E-/ECR-FIBREGLASS MAT / ECR-SURFACE VEIL**

Date de révision: 23.06.2017

Code du produit: 00359-1295

Page 6 de 8

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Donnée non disponible.

**Information supplémentaire**

Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination**

Peut être évacué sur décharges, si les réglementations locales le permettent.  
Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

080299 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU d'autres produits de revêtement (y compris des matériaux céramiques); déchets non spécifiés ailleurs

**L'élimination des emballages contaminés**

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.  
Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.



**Fiche de données de sécurité**  
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



**E-/ECR-FIBREGLASS MAT / ECR-SURFACE VEIL**

Date de révision: 23.06.2017

Code du produit: 00359-1295

Page 7 de 8

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 0 %

**Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Abréviations et acronymes**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk



**Fiche de données de sécurité**  
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



**E-/ECR-FIBREGLASS MAT / ECR-SURFACE VEIL**

Date de révision: 23.06.2017

Code du produit: 00359-1295

Page 8 de 8

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals  
CAS = Chemical Abstract Service  
EN = European norm  
ISO = International Organization for Standardization  
DIN = Deutsche Industrie Norm  
PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic  
vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative  
LD = Lethal dose  
LC = Lethal concentration  
EC = Effect concentration  
IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*